



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

17 juin 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

17 juin 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

**OBJET :**

**Ajustement des  
abonnements du marché  
alimentaire « Les Fils de  
Madame Géraud »**

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le : 28/06/2021

Publiée le : 28/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 23 juin à 20H00 le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM., Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON,

**Étaient absents excusés :**

Alexa PELAGE donne pouvoir à Stéphanie MARTINS VIANA,  
Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Françoise BOUSSAT,  
Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS,  
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**Était absente :**

Laure CHENU

**AJUSTEMENT DES ABONNEMENTS DU MARCHÉ ALIMENTAIRE  
« LES FILS DE MADAME GÉRAUD »**

Compte tenu de la fermeture de la séance du mercredi par la préfecture lors du premier confinement, l’assiduité de tous les commerçants abonnés – qui n’était déjà pas respectée par plus de la moitié d’entre eux- s’est effondrée. A ce jour il n’y a plus qu’un seul vendeur de fruits et légumes présent à cette séance.

Il a été proposé en commission « marché », regroupant l’ensemble des commerçants, que la tarification des séances soit revue comme suit :

- Gratuité de la séance du mercredi, pour tous les commerçants qui y participeront.
- Suppression de l’obligation d’assister aux deux séances pour les abonnés du samedi, mais doublement du tarif pour ces commerçants en produits alimentaires.
- Maintien du tarif actuel pour les commerçants non alimentaires du samedi.

Ces nouvelles dispositions tarifaires transitoires, qui visent à redynamiser la séance du mercredi, seront mises en service le 1<sup>er</sup> juillet prochain, avec une analyse des résultats au plus tard le 31 mars 2022.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l’ajustement des abonnements du marché alimentaire,

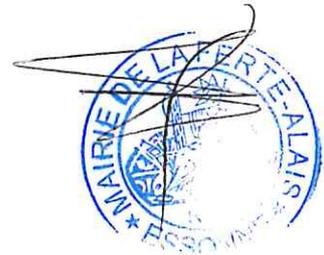
**CONSIDÉRANT** l’avis de la Commission des finances en date du 15 juin 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVE 21 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE (STEPHANE LE PECULIER, DANIELE PAGEARD, RODOLPHE WELSCH, STEPHANIE CHASSIN DE KERGOMMEAUX, NICOLAS FOURNILLON)**

- **ADOPTÉ** la nouvelle grille de tarifs ci-annexée,
- **DIT** que cette grille sera appliquée du 01<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 mars 2022,
- **PRECISE** qu'une analyse des résultats attendus seront engagés au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,  
Mariannick MORVAN



**Ville de LA FERTE-ALAIS**

**Projet tarif 2021**

(TVA à inclure sur les quittances selon taux précisé dans courriel joint)

<b>DROITS DE PLACE</b>		
Séance du Samedi		
	<u>ALIMENTAIRES</u>	<u>NON ALIMENTAIRES</u>
<b><u>COUVERT</u></b>		
-	Le mètre linéaire de façade pour une profondeur maximale de 1,70 mètre	
.	la première .....	5,43 € HT
.	la deuxième .....	5,85 € HT
.	la troisième .....	6,28 € HT
.	la quatrième et les suivantes .....	6,73 € HT
<b><u>DECOUVERT</u></b>		
-	Le <u>MÈTRE LINÉAIRE</u> de façade, pour une profondeur maximale de :	
.	2m00 .....	4,02 € HT
.	2m50 .....	4,62 € HT
.	3m00 .....	5,14 € HT
<b><u>PLACE FORMANT ENCOIGNURE OU DE PASSAGE</u></b>		
-	Supplément par mètre linéaire de façade marchande ...	1,57 € HT
<b><u>SAC SUPPLÉMENTAIRE</u>, l'unité .....</b>		0,65 € HT
<b><u>REDEVANCE D'ANIMATION</u></b>		
-	Par commerçant abonné ou non et par séance .....	2,08 € HT

**Ville de LA FERTE-ALAIS**

**Projet tarif 2021**

(TVA à inclure sur les quittances selon taux précisé dans courriel joint)

<b>DROITS DE PLACE</b>		
Séance du Mercredi		
	<u>ALIMENTAIRES</u>	<u>NON ALIMENTAIRES</u>
<b><u>COUVERT</u></b>		
-	Le mètre linéaire de façade pour une profondeur maximale de 1,70 mètre	
.	la première .....	0,00 € HT
.	la deuxième .....	0,00 € HT
.	la troisième .....	0,00 € HT
.	la quatrième et les suivantes .....	0,00 € HT
<b><u>DECOUVERT</u></b>		
-	Le <u>MÈTRE LINÉAIRE</u> de façade, pour une profondeur maximale de :	
.	2m00 .....	0,00 € HT
.	2m50 .....	0,00 € HT
.	3m00 .....	0,00 € HT
<b><u>PLACE FORMANT ENCOIGNURE OU DE PASSAGE</u></b>		
-	Supplément par mètre linéaire de façade marchande ...	0,00 € HT
<b><u>SAC SUPPLÉMENTAIRE</u>, l'unité .....</b>		0,00 € HT
<b><u>REDEVANCE D'ANIMATION</u></b>		
-	Par commerçant abonné ou non et par séance .....	0,00 € HT